

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 02 juillet 2011

Le deux juillet deux mille onze, à neuf heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le jeudi 23 juin deux mille onze, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 30

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Vincent GALANTIER, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Christian BURTE, Catherine PAZDZIOR, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Jean-Charles BERTHIER, Benoît FANOÏ, Paul FOURNIE, , Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK-PARKER, André Xavier RESLINGER, Patrick VIARD

EXCUSES : 4

Frédéric PERRIN , Marie-Claire RICHARD, Bernard SIMON, Lionel BLONDELLE

ABSENTS : 1

Samira CHALOUANE

PROCURATIONS : 4

Bernard SIMON à Christine GUILLEMY, Frédéric PERRIN à Gérard GROSLAMBERT, Marie Claire RICHARD à Thierry GITTON et Lionel BLONDELLE à Patrick LEFEVRE

Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

GRANDS PROJETS

- 1. Contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la reconstruction, la maintenance et l'exploitation des installations de signalisation lumineuse tricolore, d'éclairage public, des éclairages de stades, des illuminations festives et de la mise en valeur du patrimoine**

« Le Conseil décide à l'unanimité:

- d'approuver le choix de la Société CHAUMONT IMAGES ET LUMIERES en tant qu'attributaire du contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la reconstruction, la maintenance et l'exploitation des installations de signalisation lumineuse tricolore, d'éclairage public, des éclairages de stades, des illuminations festives et de la mise en valeur du patrimoine,
- d'approuver le contrat de partenariat et ses annexes,
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de partenariat,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acceptation de cession de créances,

- d'autoriser le Maire à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.
- d'autoriser le Maire à verser une indemnité maximale de 20 000 euros à Vinci Energies, candidat évincé lors du dialogue compétitif et ayant remis une offre finale de qualité, conformément à la délibération 99 du 5 juin 2010.

Aménagement du quartier gare :

2. Travaux sur bâtiments - Dépôt des demandes d'autorisation d'utilisation du sol

La poursuite des aménagements du quartier gare passera par l'aménagement de l'avenue Foch (entrée Ouest) et la réalisation des parkings associés.

En conséquence, il devient opportun d'ores et déjà de prévoir le dépôt des demandes d'autorisation administratives devant permettre d'ici quelques semaines ou mois la démolition:

- de la maison acquise récemment par la Ville de CHAUMONT au 11 de l'avenue Foch,
- du bâtiment dit « EVEN », sis avenue Foch, pour lequel la Ville finalise actuellement ses négociations avec Réseau Ferré de France en vue de son acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à raison de 27 voix pour, 5 voix contre (Marie Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON et Abbès DJANTI) et 2 abstentions (Céline GROMEK PARKER et André Xavier RESLINGER):

- * D'autoriser le Maire à déposer les demandes d'utilisation du sol afférentes à la réalisation desdits travaux,
- * De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à son représentant, pour conclure lesdites opérations.

Aménagement de la zone de La Vendue :

3. Réalisation d'une desserte routière - Acquisition de Madame LUDOT Françoise épouse HORIOT

L'aménagement de la future zone commerciale de La Vendue nécessite la réalisation, à charge de la commune, d'une jonction routière devant permettre de connecter la route départementale n°143 (avenue Christian Pineau) à la route départementale n°619 au droit du nouveau giratoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à raison de 27 voix pour et 7 abstentions (Marie Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK PARKER et André Xavier RESLINGER) :

- d'acquérir auprès de madame LUDOT Françoise épouse HORIOT, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, les parcelles situées sur le territoire de CHAMARANDES-CHOIGNES lieudit « La Vendue » et cadastrées section 096ZI n° 07 et 08 pour une contenance de 7.740 m² pour un montant de VINGT TROIS MILLE DEUX CENT VINGT EUROS (23.220 €).
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et en cas d'absence ou d'empêchement à son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

4. Réalisation d'une desserte routière - Acquisition à Madame DELABORDE Maryse épouse THOMAS

L'aménagement de la future zone commerciale de La Vendue nécessite la réalisation, à charge de la commune, d'une jonction routière devant permettre de connecter la route départementale n°143 (avenue Christian Pineau) à la route départementale n°619 au droit du nouveau giratoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à raison de 27 voix pour et 7 abstentions (Marie Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK PARKER et André Xavier RESLINGER):

- d'acquérir auprès de madame DELABORDE Maryse épouse THOMAS, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, les parcelles situées sur le territoire de CHAMARANDES-CHOIGNES lieudit « La Vendue » et cadastrées section 096ZI n° 09 et 10 pour une contenance de 26.780 m² pour un montant de QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS (80.340 €).
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et en cas d'absence ou d'empêchement à son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. Réalisation d'une desserte routière - Résiliation d'un bail rural parcelle 096ZI n°13

La Collectivité poursuit ses démarches d'acquisition visant à la maîtrise foncière des terrains d'assiette de la future jonction routière devant permettre de connecter la route départementale n°143 (avenue Christian Pineau) à la route départementale n°619 au droit du nouveau giratoire.

Lors de la séance du conseil municipal du 11 février dernier, vous avez validé l'acquisition d'une parcelle cadastrée, sur le territoire de Chamarandes-Choignes, section 096ZI n°13, d'une surface d'environ 4 hectares 50, propriété des consorts SIRI/PETIT.

Cette transaction a été régularisée récemment. Il reste aujourd'hui à en libérer l'occupation agricole par la résiliation d'un bail rural en vigueur sur le parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à raison de 32 voix pour et 2 abstentions (Céline GROMEK PARKER et André Xavier RESLINGER):

- de résilier le bail rural concédé au profit de messieurs BRAUX, sur la parcelle cadastrée sur le territoire de CHAMARANDES-CHOIGNES lieudit « La Vendue » section 096ZI n° 13 pour une contenance de 44720 m².

- de verser à ce titre une indemnité de résiliation d'un montant de QUINZE MILLE SIX CENT TRENTE CINQ EUROS (15.635 €), calculée comme suit au vu du barème édité pour 2010 par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne :

Indemnités toutes régions	2661 € / ha	
Indemnité pôle urbain	333 € / ha	
Indemnité pour perte de fumure	502 € / ha	
Total	3496 € / ha x 4,4720	= 15635 €

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et en cas d'absence ou d'empêchement à son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

5 bis. Réalisation d'une desserte routière - Acquisition à Monsieur COLLIN Michel

L'aménagement de la future zone commerciale de La Vendue nécessite la réalisation, à charge de la commune, d'une jonction routière devant permettre de connecter la route départementale n°143 (avenue Christian Pineau) à la route départementale n°619 au droit du nouveau giratoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à raison de 27 voix pour et 7 abstentions (Marie Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK PARKER et André Xavier RESLINGER):

- d'acquiescer auprès de monsieur COLLIN Michel, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle située sur le territoire de CHAMARANDES-CHOIGNES lieudit « La Vendue » et cadastrée section 096ZI n° 11 pour une contenance de 1.730 m² pour un montant de TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (3.460 €),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

FINANCES

6. Dotation de solidarité Urbaine 2010 - Rapport justificatif d'affectation

Conformément aux articles L 2334-15 et 2334-19 du C.G.C.T., le Maire d'une commune qui a bénéficié de cette dotation doit présenter, aux membres de l'assemblée délibérante, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain qui ont pu être menées.

La Ville de CHAUMONT a perçu, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2010, une somme de 1 460 343 euros en augmentation de 147 888 euros soit +11,27% par rapport à 2009 (rappel 2009 : 1 312 455 euros).

Les actions menées sont les suivantes :

- 1 135 186€ ont été consacrés à la restructuration de la rue Robespierre axe central du quartier du Cavalier. Ces travaux concourent à la réorganisation de la circulation (sécurité, vitesse) et du stationnement en pieds d'immeubles
- 673 328€ ont été dépensés pour la réalisation du projet d'interconnexion des réseaux de chaleur ceci dans la perspective d'un dispositif plus économique pour les usagers et plus respectueux de l'environnement.
- 587 319€ ont été nécessaires à la réfection de la toiture de l'ancienne école ROSTAND. Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre de la création d'un véritable pôle associatif dans cette ancienne école située en plein cœur du quartier du Cavalier. Ce projet permettra de regrouper un maximum d'associations en un même lieu et participera à l'attractivité du quartier de plus il entraînera une mixité des publics
- 465 348€ ont été consacrés à la réfection de la rue MARESCHAL
- 431 723€ à la poursuite des travaux de restructuration de la liaison Cavalier Foch
- et 286 423€ à l'enfouissement des réseaux de la Rue de Bourgogne
- On notera la poursuite des travaux engagés en 2009 au parking Tréfousse pour la couverture des accès piétons et les mises en conformité électrique pour plus de 63 000€.
- au Gymnase du cavalier réfection de l'étanchéité de la toiture et remplacement du sol sportif,
- installation d'un système d'alarme au gymnase du Haut du Val.
- 195 638€ à l'acquisition et à l'installation d'une première tranche de tableaux blancs interactifs,
- 106 000 euros de travaux d'entretien dans les écoles.
- 190 000 € qui ont été consacrés au Val ANDRE pour la mise en conformité du système de sécurité incendie.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

7. Approbation de la convention Centre Mobile Pompidou

Le centre Pompidou mobile est un concept muséal inédit : ce centre sera le premier musée nomade au monde, un espace d'exposition itinérant pour faire découvrir à tous les publics, notamment ceux éloignés de la culture, des chefs-d'œuvre de l'art moderne et contemporain.

La localisation sur le quartier Foch permettra une intervention rapidement des services publics d'urgence (pompiers, forces de police ou de gendarmerie).

La visite de ce musée nomade, ouvert 6 jours sur 7, sera gratuite et sans réservation.

L'étape d'itinérance de ce musée à Chaumont d'une durée de 3 mois (du 15 octobre au 15 janvier) appelle un besoin de financement de 500 000 € pour la ville qui recouvre :

- 200 000 € au titre de la participation de la ville demandée par le Centre Pompidou,
- 300 000 € pour assurer l'ensemble des prestations en nature ou en services nécessaires à l'implantation du site et au fonctionnement du centre Pompidou sur son territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à **raison de 27 voix pour et 7 abstentions (Marie Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK-PARKER et André Xavier RESLINGER)** d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention avec le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou relative à l'organisation d'une étape du centre Pompidou mobile,
- à solliciter les subventions auprès des partenaires,

- à solliciter d'éventuels mécènes privés pour soutenir ce projet culturel inédit, par notamment la location de la structure en-dehors des heures d'ouverture pour l'organisation d'événements exceptionnels privés,
- à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place du projet.

8. Décision modificative n°1 du budget principal

Cette décision modificative n°01 du budget principal s'équilibre à 604 034,88 euros en fonctionnement et à 346 165,88 euros en investissement.

Section	Ch/Opér.	Nature	Libelle Inscription	Dépenses	Recettes
Fonctionnement					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL					
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES					
			(fin) Pompidou mobile - frais administratifs	70 000,00	
6132 - LOCATIONS IMMOBILIERES					
			(paec) Pompidou mobile - location exposition	200 000,00	
61523 - VOIES ET RESEAUX					
			(inge) Pompidou mobile - viabilisation terrain et frais techniques	60 000,00	
6156 - MAINTENANCE					
			(phon) maintenance photocopieurs résidences sociales	- 1 000,00	
6228 - DIVERS					
			(silm) <--- subvention chèque lire transfert du 67	1 000,00	
			(mure) bistrots de pays - poezique	10 000,00	
			(silg) action qu'est ce que le graphisme ?	2 400,00	
			(rela) bistrots de pays - une frite dans le sucre/moulin à paroles	10 000,00	
			(rela) intervention slam classes relais	611,00	
			(rela) ateliers théâtre classe horaires aménagés	2 400,00	
			(rela) école du spectateur	2 000,00	
			(rela) ateliers slam	1 800,00	
			(DRH) Pompidou mobile - frais de gardiennage	51 860,00	
6232 - FETES ET CEREMONIES					
			(com) ---> vélo électrique - transfert vers 67 bourses et prix	- 1 700,00	
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES					
			(comm) Pompidou mobile - plan média	50 000,00	
Total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				459 371,00	
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
64111 - REMUNERATION PRINCIPALE					
			(DRH) Pompidou mobile - frais de personnel	68 140,00	
Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				68 140,00	
022 - DEPENSES IMPREVUES					
022 - DEPENSES IMPREVUES					
			(fin) Pompidou mobile	- 149 500,00	
Total 022 - DEPENSES IMPREVUES				- 149 500,00	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
			(fin) Virement à l'investissement	-	
Total 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				-	
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
722 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
			(ctba) travaux en régie inscription complémentaire		94 918,94
			(ctvo) travaux en régie inscription complémentaire		94 918,94
Total 040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					189 837,88
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
6875 - DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS					
			(fin) provision pour risques : ppts structurés	224 323,88	
Total 042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				224 323,88	

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES		
(spor) --->subventions -transfert vers 6745	-	10 530,00
Total 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	10 530,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
6714 - BOURSES ET PRIX		
(com) <--- vélo électrique - transfert du 67		1 700,00
(silm) ---> subvention chèque lire transfert au 011	-	1 000,00
67441 - AUX BUDGETS ANNEXES T AUX REGIES DOTEES DE LA SEUL		
(fin) résidence sociale : subvention équilibre		1 000,00
6745 - SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		
(spor) --->subventions -transfert du 6574		10 530,00
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 230,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
7411 - DOTATION FORFAITAIRE		
(fin) ajustement DGF suite à notification	-	346 184,00
74123 - DOTATION SOLIDARITE URBAINE		
(fin) ajustement Dotation solidarité urbaine suite à notification		323 146,00
74127 - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION		
(fin) ajustement Dotation nationale de péréquation suite à notification		57 524,00
74718 - AUTRES		
(paec) Pompidou mobile - subvention DRAC		83 500,00
7472 - REGIONS		
(paec) Pompidou mobile - subvention Région		100 000,00
7473 - DEPARTEMENTS		
(rela) école du spectateur - part. CG		2 000,00
(rela) ateliers théâtre classe horaires aménagés - part. CG		1 200,00
(silg) action qu'est ce que le graphisme ? - part. CG		2 400,00
(paec) Pompidou mobile - subvention Département		100 000,00
74758 - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES		
(mure) bistrots de pays - subv pays de Chaumont - poézique		10 000,00
(rela) bistrots de pays - subv pays de Chaumont- frite dans le sucre/moulin à parole		10 000,00
7478 - AUTRES ORGANISMES		
(rela) intervention slam classes relais - part. collège Rochotte		611,00
(rela) ateliers théâtre classe horaires aménagés - part. collège Rochotte		1 200,00
(rela) ateliers slam - part école 2ème chance		1 800,00
(paec) Pompidou mobile - subvention autres		67 000,00
Total 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		414 197,00
Total Fonctionnement	604 034,88	604 034,88
Investissement		
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
(fin) Virement du fonctionnement		-
Total 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-
024 - PRODUIT DES CESSIONS		
024 - PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		
(fin) urbanisme - cession terrain atelier du viaduc (vente 2 euros)		63 290,00
Total 024 - PRODUIT DES CESSIONS		63 290,00
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		
2313 - CONSTRUCTIONS		
(fin) ---> travaux en régie	-	300 000,00
29742 - PROVISIONS DEPRECIATION IMMOB. FI - PRETS		
(fin) provision pour risques : pdts structurés		224 323,88
Total 040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	300 000,00
		224 323,88

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EUROS		
(fin) Besoin d'emprunts		26 851,00
Total 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		26 851,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2042 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PR		
(fin) urbanisme - cession terrain atelier du viaduc (vente 2 euros)	63 288,00	
Total 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 288,00	
0941 - LES SILOS, MAISON DU LIVRE ET DE L'AFFICHE		
1388 - AUTRES SUBV. D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES		
(fin) silos - collection étiquettes (acquisition euro symbolique)		19 999,00
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
(fin) <--- travaux en régie	3 910,80	
2162 - FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES		
(fin) silos - collection étiquettes valeur vénale (acquisition euro symbolique)	19 999,00	
2313 - CONSTRUCTIONS		
(fuide) <--- MLA moteur climatisaton - transfert du 1197	1 646,00	
(inge) <--- MLA mission coordination SSI - transfert du 1197	3 445,00	
(inge) <--- MLA mise en conformité système désenfumage et mission de contrôle - transfert du 1197	2 775,00	
Total 0941 - LES SILOS, MAISON DU LIVRE ET DE L'AFFICHE	31 775,80	19 999,00
1060 - VOIRIE		
2112 - TERRAINS DE VOIRIE		
(fin) <--- travaux en régie	187 748,95	
Total 1060 - VOIRIE	187 748,95	
1163 - CENTRE AERE SAINT-ROCH		
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
(fin) <--- travaux en régie	1 129,89	
Total 1163 - CENTRE AERE SAINT-ROCH	1 129,89	
1179 - AERODROMES DE SEMOUTIERS ET LA VENDUE		
2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS		
(fin) <--- travaux en régie	2 425,80	
Total 1179 - AERODROMES DE SEMOUTIERS ET LA VENDUE	2 425,80	
1197 - BATIMENTS ADMINISTRATIF		
21311 - HOTEL DE VILLE		
(fin) <--- travaux en régie	19 480,09	
2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS		
(fin) <--- travaux en régie	2 745,97	
2313 - CONSTRUCTIONS		
(inge) ---> travaux marché couvert - transfert vers 1318	- 3 423,00	
(fuide) ---> MLA moteur climatisaton - transfert vers 0941	- 1 646,00	
(inge) ---> MLA mission coordination SSI - transfert vers 0941	- 3 445,00	
(inge) ---> MLA mise en conformité système désenfumage et mission de contrôle - transfert vers 0941	- 2 775,00	
Total 1197 - BATIMENTS ADMINISTRATIF	10 937,06	
1210 - MUSEE		
1311 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		
(muse) musée : acquisition album à dessins Pernot -subv.drac		2 530,00
1312 - REGIONS		
(muse) musée : acquisition album à dessins Pernot -subv.région		2 530,00
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
(fin) <--- travaux en régie	8 636,35	
2161 - OEUVRES ET OBJETS D'ART		
(muse) musée : acquisition album à dessins Pernot	6 325,00	
Total 1210 - MUSEE	14 961,35	5 060,00

1234 - PISCINES ET BASE NAUTIQUE	
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	
(fin) <--- travaux en régie	11 018,13
Total 1234 - PISCINES ET BASE NAUTIQUE	11 018,13
1240 - SIGNALISATION	
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	
(fin) <--- travaux en régie	6 842,03
2152 - INSTALLATIONS DE VOIRIE	
(fin) <--- travaux en régie	1 978,94
Total 1240 - SIGNALISATION	8 820,97
1255 - ESPACES VERTS	
2128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	
(fin) <--- travaux en régie	6 879,77
Total 1255 - ESPACES VERTS	6 879,77
1265 - ECOLE DE MUSIQUE	
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	
(fin) <--- travaux en régie	646,94
Total 1265 - ECOLE DE MUSIQUE	646,94
1283 - CIMETIERES	
21316 - EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	
(fin) <--- travaux en régie	5 725,83
Total 1283 - CIMETIERES	5 725,83
1294 - PARKINGS	
2031 - FRAIS D'ETUDES	
(flui) parking Voltaire : diagnostic électrique	598,00
2113 - TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	
(fin) <--- travaux en régie	2 214,29
Total 1294 - PARKINGS	2 812,29
1301 - BATIMENTS SOCIOCULTURELS	
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	
(fin) <--- travaux en régie	21 860,25
Total 1301 - BATIMENTS SOCIOCULTURELS	21 860,25
1302 - ECOLES	
2031 - FRAIS D'ETUDES	
(flui) écoles Pillon, maternelle Brottes : diagnostic électrique	1 196,00
21312 - BATIMENTS SCOLAIRES	
(fin) <--- travaux en régie	40 127,68
2313 - CONSTRUCTIONS	
(inge) restaurant scolaire Macé - complément travaux	63 726,00
Total 1302 - ECOLES	105 049,68
1307 - STADES ET TERRAINS DE SPORTS	
2031 - FRAIS D'ETUDES	
(flui) tennis du viaduc : diagnostic électrique	598,00
2113 - TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	
(fin) <--- travaux en régie	6 309,39
Total 1307 - STADES ET TERRAINS DE SPORTS	6 907,39
1308 - GYMNASES ET SALLES DE SPORTS	
2031 - FRAIS D'ETUDES	
(flui) gymnase Haut du Val : diagnostic électrique	598,00
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	
(fin) <--- travaux en régie	38 584,28
Total 1308 - GYMNASES ET SALLES DE SPORTS	39 182,28
1309 - BATIMENTS CULTURELS	
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	
(fin) <--- travaux en régie	11 751,86
Total 1309 - BATIMENTS CULTURELS	11 751,86

1318 - OPERATIONS URBAINES		
2132 - IMMEUBLES DE RAPPORT		
(fin) <--- travaux en régie	2 569,46	
2313 - CONSTRUCTIONS		
(inge) <--> travaux marché couvert - transfert du 1197	3 423,00	
Total 1318 - OPERATIONS URBAINES	5 992,46	
1329 - CLUBS ET LOISIRS		
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
(fin) <--- travaux en régie	2 375,50	
Total 1329 - CLUBS ET LOISIRS	2 375,50	
1331 - RESIDENCE WEIL		
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
(fin) <--- travaux en régie	4 487,93	
Total 1331 - RESIDENCE WEIL	4 487,93	
1332 - CRECHES ET GARDERIES		
21312 - BATIMENTS SCOLAIRES		
(fin) <--- travaux en régie	19 880,60	
Total 1332 - CRECHES ET GARDERIES	19 880,60	
1333 - BATIMENTS SOCIAUX		
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
(fin) <--- travaux en régie	349,64	
Total 1333 - BATIMENTS SOCIAUX	349,64	
1334 - SERVICES TECHNIQUES		
21311 - HOTEL DE VILLE		
(fin) <--- travaux en régie	76 850,08	
Total 1334 - SERVICES TECHNIQUES	76 850,08	
1337 - EDIFICES CULTUELS		
1328 - AUTRES		
(inge) basilique : subvention edf maitrise énergie		6 642,00
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
(fin) <--- travaux en régie	1 996,33	
Total 1337 - EDIFICES CULTUELS	1 996,33	6 642,00
1341 - PORT DE LA MALADIERE		
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
(fin) <--- travaux en régie	1 187,62	
Total 1341 - PORT DE LA MALADIERE	1 187,62	
1346 - PLATEAU OMNISPORTS DES LAVIERES		
2113 - TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE		
(fin) <--- travaux en régie	123,48	
Total 1346 - PLATEAU OMNISPORTS DES LAVIERES	123,48	
Total Investissement	346 165,88	346 165,88

Le Conseil décide à raison de 27 voix pour, 5 contre (Marie Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON et Abbès DJANTI) et 2 abstentions (Céline GROMEK PARKER et André Xavier RESLINGER) d'adopter cette décision.

9. Décision modificative n° 1 du budget eau

Cette décision modificative n°01 du budget eau s'équilibre en investissement à 0 euros en dépenses et recettes.

Pour une plus grande souplesse d'exécution du budget eau, nous avons créé une super opération qui porte le n°1357. Cette dernière regroupera les chapitres 13, 20 à 23, évitant ainsi de recourir à une décision modificative pour les transferts entre chapitres.

Inscription				Sens	
Section	Ch/Opér.	Nature	Libelle Inscription	Dépenses	Recettes
Investissement					
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
			1313 - DEPARTEMENTS		
			Transf opération - renforcement incendie Brottes AR 2008-02043		- 20 761,00
			Total 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		- 20 761,00

23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
2313 - CONSTRUCTIONS			
	Transf opération - Raccordements rx eau potable Chavoie/PB/DW	-	5 164,15
	Transf opération - Réparat° canalisation de Semoutiers/PB/DW	-	3 731,52
	Transf opération - Etude pression et fuite cana Semoutiers/PB/DW	-	1 315,60
2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
	Transf opération - démontage d'un réseau	-	20 000,00
	Transf opération - renforcement incendie rue Paquotiers	-	105 000,00
	Transf opération - MOE et DIAG chateau eau Roux Champion	-	10 000,00
	Transf opération - renforcement incendie Val Poncé	-	237 000,00
	Transf opération - récurrents	-	20 000,00
	Transf opération - M.O. renft incendie route de Brottes	-	3 946,80
	Transf opération - incendie route de Brottes	-	10 000,00
	Transf opération - plateforme foire	-	61 000,00
Total 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		-	477 158,07
1357 - EAUX			
1313 - DEPARTEMENTS			
	Transf opération - renforcement incendie Brottes AR 2008-02043		20 761,00
2033 - FRAIS D'INSERTION			
	Transf opération - récurrents		2 000,00
2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
	Transf opération - démontage d'un réseau		20 000,00
	Transf opération - renforcement incendie rue Paquotiers		105 000,00
	Transf opération - MOE et DIAG chateau eau Roux Champion		10 000,00
	Transf opération - renforcement incendie Val Poncé		237 000,00
	Transf opération - récurrents		18 000,00
	Transf opération - M.O. renft incendie route de Brottes		3 946,80
	Transf opération - incendie route de Brottes		10 000,00
	Transf opération - plateforme foire		61 000,00
	Transf opération - Raccordements rx eau potable Chavoie/PB/DW		5 164,15
	Transf opération - Réparat° canalisation de Semoutiers/PB/DW		3 731,52
	Transf opération - Etude pression et fuite cana Semoutiers/PB/DW		1 315,60
Total 1357 - EAUX		477 158,07	20 761,00
Total Investissement		-	0,00 - 0,00

Le Conseil adopte cette décision à l'unanimité.

10. Décision modificative n°1 du budget assainissement

Cette décision modificative n°01 du budget assainissement s'équilibre en investissement à 0 euros en dépenses et recettes.

Pour une plus grande souplesse d'exécution du budget assainissement, nous avons créé une super opération qui porte le n°1356. Cette dernière regroupera les chapitres 13, 20 à 23, évitant ainsi de recourir à une décision modificative pour les transferts entre chapitres.

Inscription				Sens	
Section	Ch/Opér.	Nature	Libelle Inscription	Dépenses	Recettes
Investissement					
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
13111 - AGENCE DE L'EAU					
			Transf oper - solde subv rue alsace	-	2 312,00
			Transf oper - études parcellaires asst autonome conv1003167	-	20 872,00
			Transf oper - subv zonage asst conv. 1003108	-	26 714,00
Total 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					- 49 898,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
2031 - FRAIS D'ETUDES					
			Transf oper - Contrôle final rx asst Mareschal Ferry/LL/DW	-	4 734,67
			Transf oper - Réalisat° état des lieux "SPANC "	-	7 827,82

205 - CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES		
Transf oper - Achat Logiciel	-	2 481,70
Total 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	15 044,19
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Transf oper - Achat matériel (VD/FG)	-	712,21
Total 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	712,21
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		
Transf oper - récurrents	-	78 000,00
Transf oper - MOE BO Tannerie, fauvette, st aignan	-	75 000,00
Transf oper - MOE Renouvellement dalot clémenceau	-	60 000,00
Transf oper - comptage effluents de Chaumont	-	10 000,00
Transf oper - mise au norme syst. asst val andré	-	15 000,00
Transf oper - asst moulin neuf	-	650 000,00
Transf oper - C.S.P.S. ASST VALLEE SUIZE	-	603,69
Transf oper - Travaux génie civil assainissement/LL/DW	-	15 186,87
Transf oper - Fourniture pompe secours Step en Buez/VD/DW	-	3 169,40
Transf oper - Réfection rue Mareschal (NG/FG)	-	29 916,70
Transf oper - EXTENSION RESEAU CHAVOIE	-	6 011,92
Transf oper - MO créat'ix asst quartier Mouli n Neuf/NG/DW	-	23 097,15
Total 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-	965 985,73
1356 - ASSAINISSEMENT		
13111 - AGENCE DE L'EAU		
Transf oper - solde subv rue alsace		2 312,00
Transf oper - études parcellaires asst autonome conv1003167		20 872,00
Transf oper - subv zonage asst conv. 1003108		26 714,00
2031 - FRAIS D'ETUDES		
Transf oper - Contrôle final rx asst Mareschal Ferry/LL/DW		4 734,67
Transf oper - Réalisat° état des lieux "SPANC "		7 827,82
2033 - FRAIS D'INSERTION		
(mpub) ---> assainissement annonces - transfert du 2315		2 000,00
205 - CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES		
Transf oper - Achat Logiciel		2 481,70
2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
(inge) <--- assainissement : divers matériels		150,00
Transf oper - Achat matériel (VD/FG)		712,21
2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		
(inge) --- > assainissement : divers matériels	-	150,00
(inge) <--- assainissement annonces - transfert vers 2033	-	2 000,00
Transf oper - récurrents		78 000,00
Transf oper - MOE BO Tannerie, fauvette, st aignan		75 000,00
Transf oper - MOE Renouvellement dalot clémenceau		60 000,00
Transf oper - comptage effluents de Chaumont		10 000,00
Transf oper - mise au norme syst. asst val andré		15 000,00
Transf oper - asst moulin neuf		650 000,00
Transf oper - C.S.P.S. ASST VALLEE SUIZE		603,69
Transf oper - Travaux génie civil assainissement/LL/DW		15 186,87
Transf oper - Fourniture pompe secours Step en Buez/VD/DW		3 169,40
Transf oper - Réfection rue Mareschal (NG/FG)		29 916,70
Transf oper - EXTENSION RESEAU CHAVOIE		6 011,92
Transf oper - MO créat'ix asst quartier Mouli n Neuf/NG/DW		23 097,15
Total 1356 - ASSAINISSEMENT		981 742,13
Total Investissement	-	0,00
		0,00

Le Conseil adopte cette décision à l'unanimité.

11. Décision modificative n°1 du budget des activités économiques

Cette décision modificative n°01 du budget activités économiques s'équilibre à 210 800 euros en dépenses et en recettes.

Pour une plus grande souplesse d'exécution du budget activités économiques, nous avons créé une super opération qui porte le n°1355. Cette dernière regroupera les chapitres 13, 20 à 23, évitant ainsi de recourir à une décision modificative pour les transferts entre chapitres.

Inscription				Sens	
Section	Ch/Opér.	Nature	Libelle Inscription	Dépenses	Recettes
Investissement					
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
			1318 - AUTRES		
			Transf opération - participation trav. nouveaux locataires		- 6 700,00
			Total 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		- 6 700,00
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
			1641 - EMPRUNTS EN EUROS		
			(fin) Besoin d'emprunts		210 800,00
			Total 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		210 800,00
			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
			2313 - CONSTRUCTIONS		
			Transf opération - travaux nouveaux locataires (sp+fite) - travaux prév.	- 59 600,00	
			Transf opération - Maîtrise d oeuvre site industriel rue du Val Poncé Travaux d	- 10 410,45	
			Transf opération - Raccordement rue du V. Poncé ARVATO LD/ML	- 874,19	
			Transf opération - bâtiment ARVATO - travaux toiture (LD/FG)	- 1 209,00	
			Total 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- 72 093,64	
			1355 - ACTIVITES ECONOMIQUES		
			1318 - AUTRES		
			Transf opération - participation trav. nouveaux locataires		6 700,00
			2031 - FRAIS D'ETUDES		
			(urba) optimisation site capdevielle	6 900,00	
			2313 - CONSTRUCTIONS		
			Transf opération - travaux nouveaux locataires (sp+fite) - travaux prév.	59 600,00	
			Transf opération - Maîtrise d oeuvre site industriel rue du Val Poncé Travaux d	10 410,45	
			Transf opération - Raccordement rue du V. Poncé ARVATO LD/ML	874,19	
			Transf opération - bâtiment ARVATO - travaux toiture (LD/FG)	1 209,00	
			(fluide) branchement compteurs	3 900,00	
			(inge) capdevielle - réfection partielle de la toiture	200 000,00	
			Total 1355 - ACTIVITES ECONOMIQUES	282 893,64	6 700,00
			Total Investissement	210 800,00	210 800,00

Le Conseil adopte cette décision à l'unanimité.

12. Décision modificative n°1 du budget des résidences sociales

Cette décision modificative n°01 du budget résidences sociales s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 000 euros.

Inscription				Sens	
Section	Ch/Opér.	Nature	Libelle Inscription	Dépenses	Recettes
Fonctionnement					
			011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
			6156 - MAINTENANCE		
			(phon) maintenance photocopieurs résidences sociales	1 000,00	
			Total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 000,00	
			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
			774 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
			(fin) subvention équilibre		1 000,00
			Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 000,00
			Total Fonctionnement	1 000,00	1 000,00

Le conseil adopte cette décision à l'unanimité.

13. Attribution de subventions

Il vous est proposé d'allouer les subventions suivantes :

ADMINISTRATION GENERALE					
compte budgétaire: 65 6574 025 JUM			Crédit voté	3 600 €	100%
			Déjà attribué	0 €	0%
			Vote en cours	2 900,€	81%
			Solde	700 €	19%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS	
San Mali		2 500,00	2 500,00		
AFIC		400,00	400,00		
	TOTAL	2 900,00 €			

EDUCATION JEUNESSE ET SPORT

compte budgétaire: 65 6574 025 DEJV			Crédit voté	138 000 €	100%
			Déjà attribué	36 000 €	26%
			Vote en cours	91 110 €	66%
			Solde	10 890 €	8%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
CCHM Val André	compensation salaires	40 000,00	40 000,00	
FRANCAS	fonctionnement	31 000,00	67 000,00	
FRANCAS	atelier d'expression graffiti	5 000,00	72 000,00	
cyclotourisme du Pays Chaumontais	macadam février	100,00		
cyclotourisme du Pays Chaumontais	raid adventure	50,00	150,00	
ECAC tennis de table	macadam février	80,00	80,00	
Boxing club chaumontais	macadam février	60,00		
Boxing club chaumontais	raid adventure	160,00	220,00	
ECAC basket	macadam février	180,00		
ECAC basket	raid adventure	250,00	430,00	
ECAC handball	macadam février	300,00		
ECAC handball	raid adventure	220,00	520,00	
La chaumontaise	macadam février	180,00	180,00	
chaumont football club	macadam février	300,00		
chaumont football club	raid adventure	250,00	550,00	
Cercle hippique Chaumont Choignes	macadam février	200,00	200,00	
OMS	séjour à Gérardmer	2 500,00	2 500,00	
CVB 52	Chaumont plage	1 080,00	1 080,00	
ECAC basket	Chaumont plage	560,00	560,00	
ECAC rugby	Chaumont plage	680,00	680,00	

Comité départemental de tennis	Chaumont plage	600,00	600,00
Boxing club chaumontais	Chaumont plage	720,00	940,00
Prévention routière	Chaumont plage	640,00	640,00
Maison des jeunes et de la culture	Culture urbaine	6 000,00	6 000,00
	TOTAL	91 110,00 €	

compte budgétaire: 67 6745 025 SPOR

Crédit voté	50 780 €	100%
Déjà attribué	9 842 €	19%
Vote en cours	15 610 €	31%
Solde	25 328 €	50%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
ABC BUGGY	Poursuite sur terre	140,00	140,00	
ASPTT FOOTBALL	Tournoi des jeunes	350,00	9 540,00	
BASIC VTT	Descente de la Combe Lavaux	350,00	800,00	
BOXING CLUB CHAUMONTAIS	gala mars	1 400,00	7 110,00	
BOXING CLUB CHAUMONTAIS	Gala novembre	1 400,00	8 510,00	
CERCLE HIPPIQUE CHAUMONT CHOIGNES	Concours saut d'obstacles	840,00	840,00	
CERCLE HIPPIQUE CHAUMONT CHOIGNES	Coupe de Haute Marne	350,00	1 190,00	
CERCLE HIPPIQUE CHAUMONT CHOIGNES	Concours de dressage	140,00	1 330,00	
CHAUMONT BADMINTON CLUB	Tournoi de l'affiche	280,00	1 160,00	
CHESS 2000	7ème festival d'echecs	420,00	3 190,00	
ECAC BASKET	Challenge Frères Meunier	700,00	13 630,00	
ECAC TRIATHLON	Duathlon longue distance	2 800,00	18 310,00	
ECAC TRIATHLON	Bike and Run	350,00	18 660,00	
LA CHAUMONTAISE	Rencontres internationales de gymnastique	3 500,00	20 770,00	
TEUFS TEUFS	Journée jets, pulsoréacteurs et Warbirds	70,00	170,00	
TEUFS TEUFS	Rencontre inter clubs	70,00	240,00	
OMS	Forum des associations	700,00	16 000,00	
OMS	Corrida pédestre	1 750,00	17 750,00	
	TOTAL	15 610,00 €		

CULTURE ET PATRIMOINE

compte budgétaire: 65 6574 025 PAEC

Crédit voté	339 302 €	100%
Déjà attribué	331 070 €	98%
Vote en cours	5 050,00 €	1%
Solde	3 182 €	1%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
APEC (parents d'élèves de l'école de musique)		100,00	100,00	
ARTISHOW		500,00	500,00	
ANIMUSICA		300,00	300,00	
BBB		3 000,00	3 000,00	
BAGAD CAFE		500,00	500,00	
NOTE A MOT		500,00	1 000,00	
TREBIM MUSIC (Diego Humbert)		150,00	150,00	
	TOTAL	5 050,00 €		

compte budgétaire: 67 6745 025 PAEC

Crédit voté	22 286 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	20 000 €	90%
Solde	2 286 €	10%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
GRAND PARDON		20 000,00	20 000,00	
	TOTAL	20 000,00 €		

compte budgétaire: 65 6574 025 DSDI

Crédit voté	257 458 €	100%
Déjà attribué	249 763 €	97%
Vote en cours	7 695 €	3%
Solde	0 €	0%

SOCIAL

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Association gestionnaire du CFA Interpro	Fonctionnement	1 000,00	1 000,00	
Ateliers du Viaduc	Fonctionnement	2 000,00	2 000,00	
A.D.A.J	Aide aux victimes d'infractions pénales	800,00	1 000,00	

C.I.D.F.F	Prévention de la délinquance - Citoyenneté auprès des scolaires	500,00	500,00	
C.I.D.F.F	Permanences juridiques	1 000,00	1 500,00	
C.I.D.F.F	La violence au quotidien	500,00	2 000,00	
O.M.S	Tournois Toussaint et Saint Sylvestre	1 895,00	1 895,00	
TOTAL		7 695,00 €		

compte budgétaire: 67 6745 025 DSDI

Crédit voté	10 000 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	2 000 €	20%
Solde	8 000 €	80%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Ateliers du viaduc	Fonctionnement	5 000,00	5 000,00	
Secours populaire français	libre service alimentaire	5 000,00	5 000,00	
Total		10 000,00 €		

compte budgétaire: 65 6574 025 DEMO

Crédit voté	53 000 €	100%
Déjà attribué	12 600 €	24%
Vote en cours	40 000 €	72%
Solde	400 €	5%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Maison des Jeunes et de la Culture		20 000,00	20 000,00	
Ligue de l'Enseignement de la Haute Marne		10 570,00	10 570,00	
CADA		5 430,00	5 430,00	
Maison d'assistantes Maternelles les Renard'eau		4 000,00	4 000,00	
TOTAL		40 000,00 €		

Pour information :

Compte budgétaire	2042	6574	6745
Crédits votés tous services confondus après vote DM		1 509 997,00 €	86 066,00 €
Soldes crédits votés tous services confondus après vote DM		181 774,00 €	30 614,00 €

Il est demandé de procéder à des votes séparés pour :

- CVB52

M. GROSLAMBERT ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte cette subvention **à raison de 31 voix pour et 2 voix contre (Céline GROMEK-PARKER et André Xavier RESLINGER).**

- le cercle hippique,
- le CCHM,
- le CFAID,
- l'OMS,
- Artishow,
- La MJC.

Ne prennent pas part au vote :

- M. GROSLAMBERT, pour le CCHM et le cercle hippique,
- M. DJANTI pour le CFAID et le CCHM,
- M. PERRIN pour l'OMS,
- M. BERTHIER pour Artishow,
- M. LEFEVRE pour la MJC,
- Mme BRASSEUR-MAIZIERE pour le CCHM.

Le conseil adopte **à l'unanimité** l'attribution de ces subventions.

Les autres subventions sont soumises au vote.

Le conseil adopte **à l'unanimité** l'attribution des autres subventions.

14. Exonération de cotisation foncière des entreprises des librairies indépendantes labellisées « Librairie indépendante de référence »

L'article 1464 I du Code Général des Impôts permet au Conseil Municipal d'exonérer de la Cotisation Foncière des Entreprises les établissements qui disposent au 1^{er} janvier de l'année d'imposition du label de librairie indépendante de référence (LIR).

Ce label est délivré, par l'autorité administrative, aux établissements qui réalisent une activité principale de vente de livres neufs au détail, qui disposent de locaux ouverts à tout public et proposent un service de qualité reposant notamment sur une offre diversifiée de titres, la présence d'un personnel affecté à la vente de livres en nombre suffisant et des actions régulières d'animation culturelle dans les conditions précisées par décret.

Pour bénéficier de l'exonération :

→ L'établissement doit être exploité par une entreprise répondant simultanément aux conditions suivantes :

1° répondre à la définition des petites et moyennes entreprises au sens du droit communautaire (moins de 250 personnes, CA < à 50M€ soit total de bilan inférieur à 43M€) ;

2° son capital doit être détenu de manière continue à hauteur de 50% au moins par des personnes physiques ou par une société répondant aux conditions d'éligibilité pour la délivrance du label ;

3° l'entreprise ne doit pas être liée à une autre entreprise par un contrat prévu à l'article L.330-3 du code de commerce (clauses d'exclusivité).

→ Et respecter ses obligations déclaratives : les contribuables doivent déclarer, chaque année, dans les conditions prévues à l'article 1477, les éléments entrant dans le champ d'application de l'exonération. Cette demande doit être adressée, pour chaque établissement exonéré, au service des impôts dont relève l'établissement.

L'exonération s'applique à l'ensemble des activités de l'établissement et non pas à la seule activité de vente de livres neufs au détail, dès lors que cet établissement remplit toutes les conditions requises.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur le Maire suspend la séance et invite Mme RENAUDIE, Responsable d'opérations à la Société d'Equipement Vosgienne, à présenter le compte rendu annuel d'activité pour 2010.

Puis il reprend la séance.

*** Départ de Mlle Céline CUCCURU qui donne pouvoir à Odile DECHANET et Mme Céline BRASSEUR MAIZIERE QUI DONNE POUVOIR O Paul FOURNIE.**

15. Quartier Foch/Société d'Equipement Vosgienne : approbation du compte rendu annuel d'activité 2010

Le bilan prévisionnel est équilibré à hauteur de 17,687 millions d'euros de recettes et de dépenses hors taxes.

Le conseil à l'unanimité approuve:

- le compte rendu d'activité de la SEV concernant le site du quartier Foch,
- le bilan et le plan prévisionnel de trésorerie révisés à la date du 31/12/2010.

URBANISME

16. Mise à disposition de places de stationnement par convention de longue durée au profit de la SCI La Gourmandière

La Ville de CHAUMONT a été destinataire pour instruction, d'une demande de permis de construire déposée par la SCI La Gourmandière représentée par monsieur Louis BELTZUNG, visant à la confortation de son établissement hôtelier existant ainsi qu'une extension portant sur la création de 14 chambres supplémentaires, sur une emprise foncière située faubourg de la Maladière.

Les mètres carrés qui seront nouvellement construits imposent au pétitionnaire, en fonction du règlement d'urbanisme, de satisfaire à des obligations de stationnements en nombre suffisant par rapport au dimensionnement de l'opération. Au cas présent, le Plan Local d'Urbanisme sur le secteur oblige à la réalisation de quatorze places de parking, le pétitionnaire ne pouvant en produire que neuf sur l'unité foncière objet de l'opération.

La Collectivité peut, dans le cadre d'une convention d'occupation du Domaine Public Communal, mettre à disposition pour une longue durée, les cinq places manquantes et nécessaires à l'opération, par un stationnement aérien matérialisé à proximité du port de la Maladière.

Cette occupation peut être concédée pour une durée de quinze années, pour une redevance annuelle de 900 euros, calculée en fonction des redevances pratiquées par la commune dans les parkings publics de centre-ville.

Sous réserve de la délivrance préalable du permis de construire devant autoriser la réalisation de cette opération dans le strict respect du règlement d'urbanisme en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition de la SCI La Gourmandière, représentée par monsieur Louis BELTZUNG en sa qualité de gérant, cinq places de stationnement dans le cadre d'une convention d'occupation du Domaine Public Communal pour une durée de quinze années, pour une redevance annuelle de

neuf cents euros.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

17. Dissolution de l'Association Foncière et Remembrement de Chaumont - Incorporation du patrimoine immobilier et de l'actif

Suite à la parution de l'ordonnance n°2004-632, du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires d'une part et de la circulaire du ministère de l'intérieur du 11 juillet 2007 d'autre part, l'Etat a entrepris de toiletter les Associations Foncières de Remembrement.

Il s'agit, soit d'aboutir à la dissolution des Associations Foncières n'ayant plus d'activité et pour lesquelles les travaux ayant justifié leur création sont achevés, soit de faire adopter des statuts pour celles qui seraient maintenues en activité au-delà de mai 2011.

L'Association Foncière de Remembrement de Chaumont a été créée en 1960. Les travaux qui ont justifié sa création à cette époque ont été réalisés puisqu'elle possède dans son patrimoine quatre chemins de desserte et un terrain en nature de friche lieudit « sur le chemin de Treix » d'une quinzaine d'ares. Ces immeubles n'ont jamais été intégrés dans l'actif de l'Association qui n'a de ce fait jamais levé de cotisations depuis sa création pour entretenir ce patrimoine. Les chemins sont aujourd'hui maintenus en état par un tiers.

Les membres du bureau ont récemment décidé de ne pas poursuivre l'existence de cette association en demandant sa dissolution par le constat de l'achèvement des travaux et par déduction par épuisement de son objet.

L'actif de l'association ainsi que les éléments de patrimoine immobilier seront par conséquent versés au patrimoine de la Ville de CHAUMONT qui pourra à terme en proposer la rétrocession aux propriétaires riverains desdits biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**:

- * Décide d'incorporer dans le patrimoine communal les biens immobiliers de l'Association Foncière de Remembrement de CHAUMONT dans le cadre de la procédure de dissolution, à savoir les parcelles cadastrées

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance	Nature
YB	6	Les Hauts Poiriers	69 a 10 ca	Chemin
YC	11	Beauregard	51 a 00 ca	Chemin
YC	26	Beauregard	49 a 20 ca	Chemin
YC	30	Beauregard	23 a 60 ca	Chemin
YE	22	Sur le Chemin de Treix	15 a 21 ca	Landes

- * Accepte que soit versé à la commune l'actif restant à appartenir à l'association foncière soit : vingt euros et quarante trois centimes,
- * Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

18. Cession d'un terrain à CHAPLAIN SA à la ZI Dame Huguenotte - Modification du régime de la fiscalité immobilière

Par délibération du 18 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de céder à la société CHAPLAIN S.A. la parcelle cadastrée section BP n°126, ZI de la Dame Huguenotte, pour une surface de 6 292 m², au prix principal de 5,34 € hors taxe par m².

Toutefois, conformément à l'article 16 de la loi n°2010-237 de finances rectificative pour 2010, de nouvelles règles sont applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux opérations immobilières à compter du 11 mars 2010, à savoir :

L'assujettissement à la TVA est obligatoire sur les terrains constructibles et la TVA se calcule sur la marge, c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat.

Il convient alors de préciser :

- * que ledit terrain provient d'une plus grande propriété, d'une surface de 26ha 77a 46ca, appartenant à la Ville de CHAUMONT pour l'avoir acquise de la SOCIETE IMMOBILIERE CHAUMONTAISE DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT (S.I.C.C.A.), aux termes d'un acte reçu par Maître André MOUTON le 22 février 1973, publié à la Conservation des Hypothèques le 6 mars 1973, volume 4071 n°21.
- * que cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 210.000 Francs majoré des frais notariés d'un montant de 2.824,05 Francs, soit un prix total de 212.824,05 Francs, ce qui donne un prix d'origine de 0,79 Frs/m², soit 0,12 €/m².

La TVA sur la marge se calcule ainsi :

A - Prix de vente HT		5,34	Prix de vente au m ² HT
B - TVA	0,196	1,05	B = A * taux tva
C - Prix de vente TTC		6,39	C = A + B
D - Prix d'acquisition HT		0,12	Prix d'acquisition au m ² HT
E - TVA	-	-	E = D * taux tva
F - Prix d'acquisition TTC		0,12	F = D + E
G - Marge TTC		6,27	G = C - F
H - Marge HT	0,196	5,24	H = G / (1+taux tva)
I - Marge HT sur superficie	6 292,000	32 970,08	I = H * total m ²
J - TVA sur marge superficie	0,196	6 462,14	J = I * taux tva

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- Décide de céder à la Société CHAPLAIN S.A. le terrain sis dans la ZI de la Dame Huguenotte, cadastré section BP n°126 d'une contenance de 6 292 m², au prix TTC de 40.061,42 € avec une TVA sur marge d'un montant de 6.462,14 € payable par la Ville.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et en cas d'absence ou d'empêchement à son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

SERVICES TECHNIQUES

19. Schéma directeur du réseau de chaleur : lancement de la démarche et demande de subventions

Deux réseaux de chaleur sont présents dans les deux quartiers Sud-Ouest de Chaumont :

- ✓ le réseau de la ZUP Rochotte, propriété de la Ville et géré par DALKIA (DSP à échéance 2015)
- ✓ le réseau du Cavalier, propriété de Chaumont-Habitat et exploité aujourd'hui par COFELY (marché d'exploitation).

Depuis quelques années, ces deux réseaux font face à un problème de compétitivité pour plusieurs raisons. Face à un prix de vente de la chaleur devenu difficilement supportable pour les usagers majoritairement locataires de Chaumont-Habitat, la Collectivité a engagé une réflexion globale, en partenariat avec Chaumont-Habitat sur le devenir du réseau de chaleur dans la perspective d'un dispositif plus économique pour les usagers et plus respectueux de l'environnement.

Suite à une première étude de faisabilité relative au maillage des deux réseaux, le projet de développement du réseau s'est mis en place en 2010. Il comprend trois axes principaux :

- ✓ interconnexion des réseaux sous maîtrise d'ouvrage Ville, dans le cadre du fonds chaleur (travaux en cours d'achèvement)
- ✓ transfert du réseau du Cavalier de Chaumont-Habitat à la Ville, avec prise d'effet en juillet 2011
- ✓ lancement d'une DSP sur le réseau des quartiers Sud Ouest, avec 2 phases et intégration d'énergies renouvelables « EnRR » (+ de 50 %) avec entrée en vigueur en septembre 2011.

Dans le cadre de l'intégration d'EnRR dans le réseau, une étude de faisabilité du raccordement à l'UIOM a mis en évidence l'opportunité de récupérer la chaleur fatale du centre de valorisation énergétique (CVE) dans le réseau.

Enfin, en parallèle au projet de développement du réseau des quartiers Sud-Ouest, une étude de pré-faisabilité de création d'un réseau de chaleur Biomasse pilotée par le Conseil général et le GIP a identifié un potentiel de consommateurs important sur les quartiers Nord et Est de la ville.

Afin d'assurer la dynamique du réseau de chaleur et suivant les conseils de l'ADEME, financeur principal de l'opération, la Ville souhaite mettre en perspective le projet de développement engagé depuis 3 ans sur les quartiers sud et ouest et poursuivre la réflexion à l'échelle de la ville.

Le but est de synthétiser les études existantes et formaliser l'exercice de projection à l'horizon 2020 sur le devenir du réseau.

Le schéma directeur ainsi élaboré définira le plan d'actions assurant la compétitivité économique et la performance environnementale du réseau.

L'élaboration du schéma directeur d'un réseau de chaleur comprendra les étapes suivantes:

- ✓ constituer un comité de pilotage (Ville, Délégué, abonnés usagers...)
- ✓ dresser un diagnostic partagé sur la performance (technique environnementale...) et les contextes contractuels et économiques entre la collectivité, le gestionnaire et les usagers du réseau de chaleur,
- ✓ réaliser un exercice de projection à horizon 2020 en termes d'évolution des besoins énergétiques et des moyens de production / distribution,
- ✓ élaborer différents scénarios consensuels et chiffrés d'évolution du réseau avec leurs impacts techniques économiques, environnementaux et sociaux (emplois créés...),
- ✓ proposer un plan d'actions et un échéancier prévisionnel.

La mission se déroulera en 3 phases :

- ✓ Phase 1 : Diagnostic du réseau / Évolutions et développements envisagés de la desserte
- ✓ Phase 2 : Scénarios de développement (intégration d'EnRR , analyse économique et évolution contractuelle)
- ✓ Phase 3 : Synthèse et plan d'actions

Le coût de l'opération est estimé à 20 000 € HT, et pourrait faire l'objet du soutien financier de l'ADEME.

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le lancement du Schéma Directeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au Schéma Directeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et des autres partenaires financiers.

20. Délégation de Service Public de production et de distribution de chaleur sur les secteurs Sud et Ouest de la Ville de Chaumont- choix du délégataire

Par délibération en date du 7 juillet 2010, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de la délégation du service public de distribution de chaleur sur les secteurs Sud et Ouest de la Ville, pour une durée de vingt ans à compter du 1^{er} septembre 2011.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au terme de la procédure de délégation de service public, l'autorité habilitée à signer la convention saisit l'Assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société candidate retenue et l'économie générale du contrat.

Considérant le résultat des discussions engagées avec les entreprises, présenté dans ledit rapport,

Au vu des considérations énoncées dans le rapport sur les motifs du choix de délégataire et de l'économie générale du contrat, la Société Cofely a présenté la proposition économiquement la plus avantageuse, qui préserve au mieux les intérêts de la Collectivité et des usagers, dans le respect des contraintes imposées par le contrat en particulier en termes de performance environnementale, et présente des avantages techniques notables à des conditions financières compétitives, par comparaison aux tarifs actuels. En effet, les nouveaux tarifs correspondent à une nette diminution des tarifs actuellement applicables aux abonnés des quartiers de la Rochotte et du Cavalier malgré des prestations d'exploitation et des engagements renforcés.

Ainsi, il est proposé de confier, pour les vingt prochaines années, la gestion du service public de production et de distribution de chaleur sur les secteurs Sud et Ouest de la Ville, à la Société COFELY dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le contrat qui est proposé à l'approbation du Conseil Municipal consiste à confier à la Société COFELY pour une durée de vingt ans, l'exploitation des ouvrages existants et la création des outils de production ou de distribution d'énergie qui permettront d'étendre et d'améliorer la qualité du service. La société COFELY s'est ainsi engagée à créer un réseau de chaleur à partir du Centre de Valorisation Energétique des déchets du Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers.

Ce contrat s'inscrit ainsi dans la politique volontariste de la Ville en matière de développement durable dès lors qu'il permet l'alimentation des réseaux par de la chaleur produite à 50%, au moins, à partir d'une source d'énergie renouvelable ou de récupération, ce qui permet, en outre, d'obtenir un taux de TVA réduit à 5,5% et ainsi de faire bénéficier ses usagers d'un tarif des plus compétitifs.

Dans le cadre de cette gestion, le Délégataire sera soumis à des obligations plus précises et plus exigeantes dans le domaine des relations avec la Collectivité. Ces obligations sont décrites dans le rapport qui a été adressé aux conseillers municipaux.

Il est également proposé à l'approbation du Conseil Municipal le règlement du service de production et de distribution de chaleur, annexé au contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à **raison de 33 voix pour (Christine GUILLEMY ne prend pas part au vote)** :

- **d'approuver** le choix de la Société COFELY comme délégataire du service public de production et de distribution de chaleur sur les secteurs Sud et Ouest de la Ville à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

- **d'approuver** le projet de contrat de délégation du service public de production et de distribution de chaleur sur les secteurs Sud et Ouest de la Ville ;
- **d'approuver** le règlement du service public de production et de distribution de chaleur sur les secteurs Sud et Ouest de la Ville ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la Société COFELY et toutes pièces afférentes à cette affaire.

21. Adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine

Les principaux objectifs pour les villes adhérentes de l'A.V.P.U. sont de :

- s'améliorer : chaque collectivité adhérente s'inscrit dans une volonté d'amélioration du niveau de propreté de l'espace public ;
- s'évaluer : la Ville se dote de moyens afin de mesurer le plus objectivement possible le niveau de propreté de son espace public qui fera l'objet d'une validation à valeur nationale reconnue ;
- se situer : les efforts accomplis pour obtenir une progression peuvent se comparer et leur analyse montrera par quels moyens on peut être plus performants ;
- communiquer : adhérer à l'AVPU traduit la volonté politique en faveur d'une meilleure propreté. Elle confère à la collectivité, la capacité de pouvoir afficher cet engagement par une communication spécifique.

L'association a pour mission de définir, diffuser, améliorer et promouvoir l'outil de mesure (grille), de regrouper, analyser et valider les résultats des grilles que lui communiqueront les adhérents et d'établir des statistiques en rendant compte auprès de chaque ville de ses résultats.

Concernant le financement de l'association, le projet de statuts prévoit que l'association s'autofinance (sans occulter la recherche de financements publics) et que les frais d'adhésion soient liés à la taille de la collectivité ; ainsi l'adhésion de la ville de Chaumont sera de **900 €** par an.

Après en avoir délibéré, le conseil, **à l'unanimité**, décide :

- d'adhérer à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) et d'approuver le projet de statuts ;
- d'approuver le versement de la somme de **900 €** à l'A.V.P.U. correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association (collectivités de 20.001 à 50.000 habitants), sous condition de la constitution effective de l'association. Ces crédits seront imputés sur le budget de la Ville.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la délibération.

22. Signature des conventions pour la déconnexion des installations d'assainissement non collectif et le raccordement au réseau collectif d'assainissement - Quartier du Moulin Neuf

La Ville de CHAUMONT a adopté en 1992 et modifié en 2010, par délibération du Conseil Municipal, son schéma directeur et zonage d'assainissement. Le but de cette démarche est de définir les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Aussi, le quartier du Moulin Neuf, bien que n'étant à l'heure actuelle, desservi par aucun réseau d'assainissement, est classé en zone d'assainissement collectif.

Afin d'être en accord avec son schéma directeur et répondre aux attentes des habitants, la Ville de CHAUMONT envisage de créer un réseau d'assainissement dans le quartier du Moulin Neuf et de le raccorder à la station d'épuration.

Aussi, la Ville de Chaumont propose aux riverains du quartier du Moulin Neuf de se porter maître d'ouvrage pour les travaux de raccordement au réseau, et ce dans le double objectif de permettre d'une part aux usagers de bénéficier de subventions

de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de la Haute-Marne et d'autre part d'avoir la certitude de la bonne exécution des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **à l'unanimité**:

- * d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions pour la déconnexion des installations d'assainissement non collectif et le raccordement au réseau collectif,
- * de donner à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

23. Travaux d'effacement des réseaux aériens - Secteur de la salle Jean Masson

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Centre Gare, la Ville de CHAUMONT a décidé de réaliser l'effacement des réseaux aériens (électriques et téléphoniques) dans le secteur de la Salle Jean Masson. Le projet d'effacement établi par le SDEHM a été programmé pour le 4^{ème} trimestre 2011.

La participation financière de la Ville est fixée à 107 444,00 € HT.

Le Conseil décide **à raison de 33 voix pour (M. Paul FLAMERION ne prend pas part au vote)** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante et tous les documents relatifs à cette opération.

24. Convention de vente d'eau en gros à Chamarandes-Choignes

Par délibération en date du 27 novembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable avec la société Veolia Eau pour une durée de douze ans.

Ce contrat fixe en son article 48.2, les redevances perçues par le Délégué au titre de la vente d'eau en gros à la commune de Chamarandes-Choignes.

Un nouveau projet de convention de vente d'eau entre la Ville de Chaumont et la commune de Chamarandes-Choignes avait été établi afin d'intégrer ces nouvelles conditions financières et d'actualiser lesdites conventions.

Lors du Conseil municipal du 21 Octobre 2010, une délibération avait été prise pour approuver cette convention et autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Cependant, à la demande de la mairie de Chamarandes-Choignes, certaines dispositions de cette convention ont dû être modifiées.

Ces modifications se portent sur les adresses des compteurs de vente d'eau en gros. Ces dernières se justifiaient compte tenu de la possible confusion avec l'adresse de riverains.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **à l'unanimité** :

- d'approuver la convention pour la vente d'eau potable en gros à la Commune de Chamarandes Choignes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

25. Convention portant abandon de supports béton, à titre gracieux, du SDEHM à la Ville de Chaumont - rue de Bourgogne, suite à l'enfouissement du réseau aérien.

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux rue de Bourgogne, le SDEHM a mis en concession à ERDF un nouvel ouvrage de distribution publique d'électricité souterrain et a déposé l'ancien réseau aérien.

Numéricable et France Télécom ont fait de même.

Les supports béton ne servent plus actuellement qu'au réseau d'éclairage public, propriété de la commune. Celle-ci ne souhaite pas que le SDEHM procède à la dépose, dans la mesure où il n'y aurait plus d'éclairage public.

Le conseil décide, **à raison de 33 voix pour (M. Paul FLAMERION ne prend pas part au vote)**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SDEHM la convention portant abandon de poteaux béton, à titre gratuit.

26. Adhésion à la charte qualité des réseaux d'assainissement

La charte qualité, plus qu'un document, est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Elle ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des

différents acteurs, ni à leur savoir-faire. Elle gère les interfaces entre les partenaires et traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la mise en service du réseau d'assainissement.

Tous les partenaires s'engagent à :

- Réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte
- Examiner et proposer toutes les techniques existantes
- Choisir tous les intervenants selon le principe du mieux disant
- Organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier
- Exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité
- Contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés

Le conseil décide à l'unanimité :

- * d'engager une démarche qualité et d'adhérer à la charte qualité des réseaux d'assainissement Marne - Meuse et Haute-Marne pour tous les travaux d'assainissement de la Commune de Chaumont,
- * de donner à Monsieur le Maire, ou à son représentant, tout pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes les dispositions nécessaires.

27. Convention de réception des effluents de Chamarandes-Choignes

Par délibération en date du 27 novembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat de délégation des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif avec la société Veolia Eau pour une durée de douze ans.

Ce contrat fixe en son article 49.3, les redevances perçues par le Délégué au titre de la réception des effluents de la commune de Chamarandes-Choignes.

Un nouveau projet de convention de réception des effluents avait été établi afin d'intégrer les nouvelles conditions financières et d'actualiser la convention.

Lors du Conseil municipal du 21 Octobre 2010, une délibération avait été prise pour approuver cette convention et autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Cependant, à la demande de la mairie de Chamarandes-Choignes, certaines dispositions de cette convention ont dû être modifiées.

Les précisions se portent sur :

- la répartition de l'utilisation de la station d'épuration,
- la répartition des investissements à réaliser au niveau de cette installation,
- la gestion des boues d'épuration,
- le type de réseau d'assainissement de la commune de Chamarandes-Choignes,
- la participation financière de la Commune de Chamarandes-Choignes.

Ces modifications apportent uniquement des précisions nécessaires à la bonne compréhension de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité:

- d'adopter la nouvelle convention pour la réception des effluents de la Ville de Chamarandes-Choignes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

AFFAIRES ECONOMIQUES

28. Lotissement du Chevrier : cession du lot n° 1 à la SARL DEG

Par délibération en date du 1er octobre 2007, la Ville de Chaumont a cédé aux Consorts CIP, le lot n°7 du lotissement artisanal du Chevrier en vue de l'installation de l'entreprise de maintenance électrique industrielle de Mr CIP, la SARL DEG.

La cession a été entérinée par acte de vente du 5 et 6 mars 2008.

Mr CIP a, de nouveau, sollicité la Ville de Chaumont pour acheter le lot contigu (lot n°1) du lotissement d'une superficie de 2 833 m² en vue de réaliser une opération immobilière d'ensemble sur les 2 lots à savoir :

- relocalisation du siège de la SARL DEG
- construction de bâtiments à usage d'activités artisanales et de services destinés à la location.

Il est proposé de céder la dernière parcelle du lotissement du Chevrier moyennant le prix TTC de 11,68 €/m².

Considérant l'intérêt économique du projet pour le bassin de Chaumont, le conseil décide à l'unanimité :

- de céder à la SARL DEG, représentée par Monsieur et Madame CIP Fuat, ou à toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle cadastrée section 078 BV n°16 d'une superficie de 2833 m² constituant le lot n°1 du lotissement du Chevrier moyennant le prix total TTC de 33 206,47 € (Trente trois mille deux cent six euros et quarante sept centimes) dont 2 217,77 € de TVA sur marge (deux mille deux cent dix sept euros et soixante dix sept centimes) payable par le vendeur,
- d'autoriser dès à présent l'acquéreur à déposer les demandes d'autorisation d'occupation du sol avant la conclusion définitive de la vente
- de donner tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

29. Fonds de revitalisation du site « Le Chameau » : signature d'un avenant à la convention portant création d'un partenariat en vue de la revitalisation du bassin d'emploi de Chaumont

Suite à la fermeture des établissements Capdevielle à Chaumont, une convention de partenariat en date du 31 mars 2008 avait été mise en place entre les personnes publiques en vue de la création d'un fonds de mutualisation destiné à accompagner financièrement tout projet de création d'activité économique sur le bassin d'emploi.

Ce fonds avait été alimenté par l'entreprise Capdevielle dans le cadre de la convention avec l'Etat en date du 19 septembre 2006.

La restructuration de l'usine « Le Chameau » à Châteauvillain est assujettie à une obligation de revitalisation.

L'Etat a donc envisagé de redéployer et d'étendre le fonds de mutualisation existant sur les territoires des communautés de communes du bassin nogentais, du Pays Chaumontais et des Trois Forêts soit une somme de 70 900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat du 31 mars 2008,
- de donner tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à cette opération

DEVELOPPEMENT DURABLE

30. Convention de répartition des charges de chauffage du Cavalier entre la Ville de Chaumont et Chaumont Habitat

L'exploitation de la chaufferie du Cavalier (située 22 et 24 rue Robespierre à Chaumont) a été confiée par Chaumont Habitat à la société COFELY depuis le 2 septembre 2010 pour une durée de un an renouvelable deux fois, dans le cadre d'un marché de type P.F.I. (Prestation Forfait Intéressement). Ce type de marché inclut les prestations annuelles suivantes :

- Prestations de petit entretien (P2)
- Prestations de garantie totale (P3)

La convention a pour objet de définir la répartition entre les différents acteurs, des redevances relatives à :

- la fourniture de combustible (P1)
- l'exploitation des installations thermiques (P2 et P3).

La chaufferie du Cavalier alimente en chauffage différents groupes immobiliers. Certains d'entre eux appartiennent à Chaumont Habitat et d'autres à la Ville de Chaumont :

- Crèche collective municipale du Cavalier située rue Robespierre (Ville de Chaumont)
- Groupe scolaire Paul Rostand situé rue des Platanes et rue des Marronniers (Ville de Chaumont)
- Groupe locatif « Cavalier 1 » (Chaumont Habitat)
- Groupe locatif « Cavalier 2 » (Chaumont Habitat)
- Groupe locatif « 9 Platane » (Chaumont Habitat)

La répartition des consommations de chauffage entre les différentes sous stations au cours de l'année 2009 est la suivante:

- Crèche : 1 %
- Groupe scolaire : 15 %
- « Cavalier 1 » : 37 %
- « Cavalier 2 » : 42 %
- « 9 Platane » : 5 %

Le montant de la facture globale d'électricité pour l'année 2009 s'est élevé à 17 124,46 € TTC.

La facturation de la redevance P1 (électricité) est réalisée selon le principe suivant :

- Une facturation trimestrielle à hauteur de 3600 € TTC (sous forme d'acomptes) répartie en fonction des pourcentages figurant ci-dessus, soit

- Crèche : 36 € TTC
- Groupe scolaire : 540 € TTC
- « Cavalier 1 » : 1332 € TTC
- « Cavalier 2 » : 1512 € TTC
- « 9 Platane » : 180 € TTC

- Une révision annuelle en déduisant les différents acomptes facturés trimestriellement de la somme des montants des factures émises par EDF au cours d'une année civile.

La facturation de la redevance P2 (petit entretien) et de la redevance P3 (garantie totale) sont trimestrielles et sont réalisées à la réception de chaque facture émise par COFELY.

A cela s'ajoute des frais de gestion annuels facturés à la Ville de Chaumont par Chaumont Habitat à hauteur de 600 € TTC.

La convention restera en vigueur pendant toute la durée du contrat d'exploitation de la chaufferie du Cavalier.

Le conseil décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

SERVICES AU PUBLIC

31. Tarifs du conservatoire municipal de Musique 2011 2012

Proposition des tarifs d'inscription pour l'année scolaire 2011-2012

Augmentation de 1.7 %

Ces tarifs seront applicables à partir du 22 août 2011 :

Pour les CHAUMONTAIS :

	Enfants mineurs ou à charge des parents		Adultes	
	Base Solfège	Solfège + 1 instrument	Solfège	Solfège + 1 instrument
Rappel 2010	88.50 €	221.25 €	177.00 €	354.00 €
2011	90.00 €	225.00 €	180.00 €	360.00 €

Pour les EXTERIEURS

	Enfants mineurs ou à charge des parents		Adultes	
	Base Solfège	Solfège + 1 instrument	Solfège	Solfège + 1 instrument
Rappel 2010	265.50 €	398.25 €	354.00 €	708.00 €
2011	270.00 €	405.00 €	360.00 €	720.00 €

➔ Aide de la Ville selon les quotients familiaux

Application de ce tarif de base de la façon suivante pour mémo :

QUOTIENTS FAMILIAUX	% Aide de la Ville
A	75 %
B	75 %
C	70 %
D	62,5 %
E	55 %
F	42,5 %
G	30 %
H	15 %
I	0 %

*Discipline instrumentale supplémentaire : + 65 €.

*Réduction accordée aux élèves d'une même famille fréquentant les cours durant l'année scolaire :

- 2^{ème} élève : 25 % du tarif applicable
- 3^{ème} élève : 50 % du tarif applicable
- 4^{ème} élève et plus : 75 % du tarif applicable par ordre d'antériorité d'inscription

* Élèves des classes musicales : Application, pour tous les élèves (Chaumont et Extérieur), de la tarification habituelle des élèves chaumontais.

*Elèves ayant terminé le cursus de formation musicale :
réduction de 30 % plafonnée à 95 € sur la base de la cotisation prévue pour Formation musicale et instrument.

Tarifs spécifiques :

- Chœur d'enfants : 20 € pour un enfant déjà inscrit dans un cours du Conservatoire, 40 € pour les autres
- Eveil musical : 20 € pour un enfant chaumontais, 40 € pour un extérieur
- Locations d'instruments du Conservatoire : 20 € par mois
- Atelier de Chanson française (élèves de 16 à 20 ans) ou Atelier de « Chanson d'ici et d'ailleurs » (Adultes) : 40 € pour un élève déjà inscrit au Conservatoire, 60 € pour les autres
- Atelier « Guitare électrique » ou « Basse électrique » sans autre cours, Atelier jazz :
60 € pour les mineurs chaumontais, 80 € pour les mineurs de l'extérieur
100 € pour les Adultes chaumontais, 130 € pour les Adultes de l'extérieur
- Atelier Improvisation Orgue ou Carillon :
60 € pour les mineurs chaumontais, 80 € pour les mineurs de l'extérieur
100 € pour les Adultes chaumontais, 130 € pour les Adultes de l'extérieur

Gratuité :

↳ accordée aux membres de l'Harmonie municipale (Orchestre d'harmonie et Batterie-Fanfare) pour la discipline instrumentale pratiquée au sein de cet ensemble.

↳ accordée aux membres des divers ensembles du Conservatoire : Atelier Rock, Big Band, ensemble de clarinettes, ensemble de cuivres, ensembles à cordes, classe d'orchestre, ensemble de guitares, ensemble de flûtes, ensemble de percussions et au cours d'improvisation à l'orgue pour les élèves déjà inscrits en classe d'orgue.

↳ accordée aux enseignants du Conservatoire qui pratiquent un deuxième instrument dans le cadre de leur formation continue.

↳ prêt gratuit des instruments « petites mains » pour les élèves débutants.

*** Aucun remboursement, même partiel, ne peut être effectué en cours d'année. »**

Le conseil adopte à l'unanimité les tarifs du Conservatoire municipal de musique.

32. Demandes de subventions - Acquisition au musée

Dans le cadre de sa mission d'enrichissement des collections, le musée a acquis, lors d'une vente aux enchères, un album de dessins du peintre haut-marnais François-Alexandre Pernot (1793-1865) auquel une salle du Musée d'art et d'Histoire est consacrée. Pour cette acquisition, le Musée sollicite une subvention du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées) qui associe l'Etat et le Conseil régional.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Prix d'acquisition de l'album	5 500 €	Etat	2 530 €
Frais pour les achats en vente publique	825 €	Région	2 530 €
		Ville	1 265 €
TOTAL	6 325 €	TOTAL	6 325 €

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour ces projets auprès de nos partenaires et à signer tous les documents relatifs à leur mise en place en fonction des disponibilités du budget.

33. Avenant n°7 à la convention entre la Ville et la MJC

La convention de partenariat entre la Ville de Chaumont et la Maison des Jeunes et de la Culture précise les dispositions financières des actions programmées par la structure et pour lesquelles la Ville s'engage à verser une participation pour l'année 2011.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant financier à la convention cadre qui détaille les actions et porte le montant de la subvention à 110 849€.

34. Convention de partenariat entre l'Université de Reims et le Nouveau Relax

Pour la première fois, il est proposé d'engager un partenariat entre l'Université de Reims et la Ville de Chaumont, afin de favoriser l'accès des étudiants de l'Université de Reims à des manifestations culturelles, au spectacle vivant et de découvrir la création artistique contemporaine.

Les soussignés décident de collaborer à la mise en œuvre d'une opération exemplaire pour la saison 2011-2012 du Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont.

Les étudiants de l'Université de Reims, sur présentation de leur carte d'étudiant à l'accueil -billetterie du théâtre et après avoir complété un document lors de leur prise d'abonnement, bénéficieront d'une réduction sur leur abonnement 3 spectacles pour la saison 2011/2012 organisés par le théâtre (à l'exclusion des spectacles organisés par des tiers), dans la limite des places disponibles.

L'Université de Reims financera l'opération à hauteur de 10 € par personne et ce pour 100 étudiants maximum.

La somme correspondante aux abonnements pris sera versée sur présentation de facture avec copie des justificatifs, sans pouvoir dépasser 1 000 €.

Le conseil à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à sa mise en œuvre.

35. Tarifs du Nouveau Relax saison 2011/2012

Les tarifs de billetterie ci-dessous comportent quelques précisions indiquées en caractère gras :

Tarif groupe scolaire	Reconduction
Collège et lycée, enseignement supérieur	5,00 €
Classe maternelle et primaire ; crèches et centres de loisirs	4,00 €

Le tarif de l'**abonnement spécial saison** (entrée à tous les spectacles de la saison) est fixé à **160 €** pour la saison 2011/2012, soit 20 spectacles X **8 €**.
Pour mémoire, le montant pour la saison passée était de **196 €** (28 spectacles X 7 €)

TARIFS PARTICULIERS

Proposition 2011-2012	Rappel 2010-2011
DANS LE CADRE DES BISTROTS DE PAYS :	
Que le diable nous emporte par Eric Pintus Apéro-polar par la Compagnie des Hommes Le Pauvre Matelot par l'ARCAL En partenariat avec le Pays de Chaumont ENTREE LIBRE, dans la limite des places disponibles.	Spectacle de Poche par la Compagnie des Objets Volants Une Frite dans le sucre/Le Moulin à Paroles par la Compagnie Les Méridiens Poëzique par la Compagnie l'Air de Rien En partenariat avec le Pays de Chaumont ENTREE LIBRE, dans la limite des places disponibles.

SPECTACLES DANS LA PROGRAMMATION « Entrée Libre » (dans la limite des places disponibles et hors abonnement) :

Proposition 2011-2012	Rappel 2010-2011
Retour aux sources par Artishow Scènes SLAM Faire-Part par Anne Mulpas - Compagnie NOOB Concert de Mimi Lorenzini dans le cadre de l'Heure de Musique des Silos	Sens : dessus dessous dans le cadre des Journées du Patrimoine Paroles d'expert - dans le cadre du projet SLAM Projection du documentaire « La Route est longue »

NOUVEAUTES

BBB Blues Club

Tarif unique : 7 €

Enfant jusqu'à 12 ans inclus : ENTRÉE LIBRE

PLATEAU MUSIQUE ACTUELLE

Proposition 2011-2012	Rappel 2010-2011
Rock your Art #3 Zone libre + Elektro Kif Pass à 7 €	Forfait 3 jours : 7 € « You're a bird, now ! » "La Route est longue" Plateau Régional Musiques Actuelles

ATELIERS

Reconduction des actions de la saison passée.

Ateliers SLAM

ENTRÉE LIBRE, dans la limite des places disponibles.

Atelier d'éveil enfants/parents

ENTREE LIBRE, dans la limite des places disponibles.

Ces prix intègrent la TVA (5,5 %).

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter les tarifs proposés.

* *Départ de M. Jean Charles BERTHIER qui donne pouvoir à Francis FINEZ.*

36. Convention SGAR / Nouveau Relax : reconduction

Pour la cinquième saison consécutive, il est proposé de reconduire cette opération.

Afin de permettre aux fonctionnaires et agents de l'Etat en Champagne Ardenne d'avoir un accès privilégié à des manifestations culturelles, au spectacle vivant et de découvrir la création artistique contemporaine, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et le Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont s'entendent, par le biais d'une convention, pour fixer une tarification préférentielle.

Les fonctionnaires de l'Etat en Champagne-Ardenne, sur présentation à l'accueil-billetterie d'un justificatif, avant le 15 novembre 2011, bénéficieront d'une réduction de 5 euros sur les billets pour les spectacles de la saison 2011/2012 (à l'exclusion des spectacles organisés par des tiers et des billets d'un montant inférieur à ce chiffre) et d'une réduction de 13 euros sur un abonnement dans la limite des places disponibles. Une personne, au titre d'accompagnateur du fonctionnaire, peut également bénéficier de ces réductions.

L'Etat financera l'opération à hauteur des frais supportés par le Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont. Une somme de 800 € sera versée dès la signature de la convention. Le paiement de cette somme sera assuré quelque soit le nombre de participants. Dans l'hypothèse où le montant cumulé des réductions consenties aux fonctionnaires et aux personnes les accompagnant ne serait pas couvert par cette somme, une facture couvrant la différence sera adressée par la Ville de Chaumont au SGAR ; accompagnée de justificatifs.

Dans le cas où le total des réductions consenties dépasserait la somme de 1 500 €, l'accord préalable de la préfecture de région devra être sollicité.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à sa mise en œuvre.

37. Convention pour un plan de conservation partagée des fonds jeunesse en champagne-Ardenne

Depuis de nombreuses années, la médiathèque de Chaumont participe activement au plan de conservation partagée des périodiques, mis en place par Interbibly, Agence de coopération entre les bibliothèques, services d'archives et de documentation de Champagne-Ardenne.

Les partenaires adhérents à l'Agence ont souhaité mettre en place, sur le même modèle, un plan de conservation concernant les documents édités à l'usage de la jeunesse. Le comité de pilotage, constitué d'Interbibly, des établissements « pôles de conservation », des quatre BDP, de la DRAC et de l'ORCCA/CRL, a établi une liste de thèmes parmi les publications destinées à la jeunesse. Ce plan vise à répartir la conservation des fonds jeunesse représentatifs des collections existantes en Champagne-Ardenne.

Dans cette optique, la médiathèque de Chaumont s'est proposée pour conserver dans ses fonds les documents sonores pour la jeunesse ainsi que les ouvrages traitant de l'histoire et la critique de la littérature jeunesse.

En tant que Pôle de conservation, la médiathèque s'engage à conserver, selon les normes en vigueur, les ouvrages reçus des établissements associés, et à les maintenir à disposition des publics en consultation sur place, en les excluant du prêt. Les ouvrages seront catalogués, un statut particulier leur sera attribué

afin de pouvoir en dresser la liste. Afin de faciliter les missions des pôles de conservation, le transfert des documents est réalisé sur le mode du don.

En tant qu'Etablissement associé, la médiathèque s'engage à proposer aux Pôles de conservation, selon leur domaine de conservation, les ouvrages issus du désherbage, selon les critères habituels, de ses collections jeunesse, afin de compléter leurs collections.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à sa mise en oeuvre.

38. Dispositif chèques sport- Prolongation

Les chèques sport sont réservés aux jeunes chaumontais et brottais de moins de 18 ans, aux étudiants et apprentis de moins de 26 ans, et aux demandeurs d'emploi pratiquant une activité sportive et ce quel que soit le type de licence (compétition ou loisirs).

Les chèques seront distribués à partir du 4 juillet 2011.

Chaque personne pourra recevoir par année scolaire au maximum deux chèques à utiliser dans deux associations différentes.

Le chèque remis dans les associations sportives fera bénéficier son titulaire d'une réduction de 20 euros sur le montant de l'inscription.

Les chèques reçus par les associations seront remis en même temps que leurs dossiers de demande de subvention et remboursés lors du versement de celle-ci.

Ils devront être accompagnés d'un listing nominatif afin de vérifier qu'ils ont bien servi à la souscription d'une licence.

Le montant global de cette aide personnalisée sera pris sur l'enveloppe de subventions aux associations.

Ces chèques seront à retirer à la Direction Education Jeunesse Sports de la Mairie avec un justificatif de domicile, un livret de famille et, éventuellement, une carte d'étudiant.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à prolonger le dispositif chèque sport pour la rentrée 2011/2012.

RESSOURCES HUMAINES

39. Tableau des postes

L'adaptation de la collectivité aux diverses missions de sa compétence nécessite une évolution des emplois en conséquence. L'avis des membres du comité technique paritaire a été recueilli lors de la réunion du 9 juin dernier.

Il s'agit notamment :

- de l'actualiser au gré des départs d'agents
- de l'actualiser pour permettre le reclassement pour inaptitude physique d'un agent, ou pour ajuster le grade d'un agent, ou le nombre d'heures en fonction de la réalité des missions exercées
- de permettre le recrutement d'un agent sur le grade de psychologue de classe normale afin d'intervenir dans les multi accueils, la halte garderie et les relais assistantes maternelles, avec pour missions principales l'observation de l'enfant, l'aide et le soutien aux parents, et à l'équipe (8 h mensuelles)
- de permettre le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A sur le grade d'attaché principal pour la mise en place et le suivi des grands projets de la collectivité (mi-temps)
- de créer le poste permettant l'avancement de grade d'un agent
- de permettre à Monsieur le Maire de recruter deux apprentis en maçonnerie et plomberie. Deux agents volontaires parmi les équipes

déjà en place seront nommés tuteurs d'apprenti et bénéficieront à ce titre d'une formation spécifique, ils devront par ailleurs percevoir la nouvelle bonification indiciaire relative à ce tutorat. Les apprentis sont attendus pour la rentrée de septembre 2011.

- de l'actualiser compte tenu du recrutement par voie de mutation d'un maître nageur sauveteur occupant le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe.
- de créer les postes permettant l'avancement de grade de deux agents au grade de rédacteur chef suite à réussite à examen professionnel, et avant publication du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Les postes actuellement existants correspondants à ces trois derniers postes seront supprimés au prochain conseil municipal après avis du comité technique paritaire.

Modifications du tableau des postes :

Directi on	Services	N° du poste	Poste actuel		Transformations (grade de nomination)		
DGS	Informatique	19	Adjoint administratif principal 1ère classe	1			
	Administration générale	778			Rédacteur chef	1	
	Direction des ressources humaines	779			Rédacteur chef	1	
	Direction Générale des Services	777			Attaché principal (contractuel de catégorie A, TNC : 17h30/35 , rémunération sur le grade d'attaché principal) motif : mise en place des grands projets	0,5	
DST	CTM - Ateliers bâtiments - Plomberie	326	Agent de maîtrise principal	1			
	CTM - Ateliers bâtiments - Maçonnerie	335	Agent de maîtrise	1	Adjoint technique principal 2ème classe	1	
DSP	Direction Culture et Patrimoine - Le Nouveau Relax	643	Technicien principal 2ème classe	1			
	Direction Education Jeunesse Sports	137	Adjoint technique 2ème classe	0,5	Adjoint d'animation 2ème classe	0,5	
	Direction Education Jeunesse Sports	135	Adjoint d'animation 2ème classe (118h/mois)	0,5	Adjoint d'animation 2ème classe (105.05h/mois)	0,5	
	Direction Education Jeunesse Sports	780			Educateur des APS principal de 1ère classe	1	
	Petite Enfance	776			Psychologue de classe normale (8h/mois)	0,5	
	Petite Enfance	596		Educateur de jeunes enfants	1	Educateur principal de jeunes enfants	1
	Petite Enfance	560		Auxiliaire de puériculture 1ère classe	1		
			TOTAL A SUPPRIMER	7,0	TOTAL A CRÉER	7	

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2011, chapitre 012 et chapitre 011 pour les formations des tuteurs d'apprentis.

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des postes

40. Autorisation de Monsieur le Maire à signer une convention de stage

Dans le cadre de l'action menée avec la cellule de reclassement des bottes le Chameau, il vous est proposé d'accueillir par alternance un stagiaire en reconversion souhaitant se spécialiser dans l'élagage, sur la période de septembre 2011 à juin 2012.

Ce stage pratique obligatoire, sur 20 semaines réparties sur l'année scolaire 2011- 2012, permettra à l'agent de valider un certificat de spécialisation « taille et soins des arbres ».

Pôle emploi indemniser le stagiaire et les frais pédagogiques seront pris en charge par la cellule de reclassement de la société LE CHAMEAU.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de stage.

41. Autorisation de Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition

Dans le cadre de l'accueil des enfants de la commune de Neuilly sur Suize à l'école de Brottes, une mise à disposition d'un agent de la commune de Neuilly sur Suize exerçant les fonctions d'accompagnatrice vie scolaire a été mise en place depuis plusieurs années.

Pour ce faire, la commune de Neuilly sur Suize met à disposition des services municipaux une accompagnatrice vie scolaire.

Suite au départ de cet agent en retraite à compter du 1^{er} février 2011, il convient de reconduire cette mise à disposition avec un nouvel agent selon les conditions mentionnées dans le projet de convention.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la reconduction de cette convention de mise à disposition.

ADMINISTRATION GENERALE

42. Adoption du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Conformément à la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a été mise en place le 28 avril dernier. A cette occasion, le préfet a présenté le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

L'élaboration de ce schéma, qui constituera pour les six années à venir le document de planification de l'évolution des intercommunalités, devra être achevée avant la fin de l'année de sorte que le schéma soit arrêté avant le 31 décembre prochain.

Le Conseil municipal doit donner son avis sur ce projet de schéma qui s'articule en deux volets, le premier volet s'attache à réorganiser la coopération intercommunale à fiscalité propre et à intégrer les communes « isolées » du département, le second propose la rationalisation de la coopération intercommunale hors fiscalité propre.

Le conseil décide à raison de 32 voix pour et 2 voix contre (Céline GROMEK PARKER et André Xavier RESLINGER) de valider le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale 2011.

43. Rapport d'activité de la CCPC pour l'année 2009

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de l'exercice 2009 de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais a été transmis à tous les membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

44. Représentation au CA de Voies Navigables de France (VNF)

Le Conseil d'administration de Voies navigables de France a délibéré le 7 octobre dernier sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions territoriales en vue de leur rétablissement.

Les commissions territoriales constituent les instances de concertation de l'Etablissement sur l'ensemble des territoires traversés par les voies navigables. Celles-ci sont amenées à être consultées sur toutes les thématiques ayant trait à la voie d'eau : transport, tourisme, gestion hydraulique, aménagement du territoire, développement durable... Elles n'ont pas vocation à se substituer aux autres instances d'échange instaurées territorialement.

Les commissions territoriales sont créées, conformément au règlement général adopté en conseil d'administration, au niveau régional ou interrégional, et compte quatre collèges d'acteurs comprenant les élus locaux, les entreprises et usagers, les personnels de voies navigables et les associations environnementales et locales (annexes : périmètre et membres de la commission).

En tant que concessionnaire du port de Chaumont, il convient de désigner un représentant qui siégera à la commission territoriale « Lorraine-Champagne-Ardenne » (au titre du collège des entreprises et des usagers).

L'Etablissement réunira les différentes commissions territoriales durant le premier semestre 2011, deux de ses présidents (issus du collège des élus) ayant vocation à siéger au Conseil d'administration de VNF.

Monsieur le Maire propose à ce titre la candidature de Madame Christine GUILLEMY.

Sur proposition de Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil décide de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour cette nomination. Le conseil adopte **à raison de 33 voix pour (Mme Christine GUILLEMY ne prend pas part au vote)** la candidature de Mme GUILLEMY.

45. Représentation au CA du Comité d'Animation de la Maison des Adolescents de Haute-Marne

Le Centre Hospitalier « Geneviève de Gaulle Anthonioz » de Saint-Dizier est la structure porteuse de la Maison des Adolescents de la Haute-Marne qui a vu le jour en novembre 2010.

La Maison des Adolescents est un lieu d'accueil, d'écoute, de prise en charge, d'information et d'orientation destinée aux adolescents et aux adultes jeunes de 12 à 20 ans, aux parents d'adolescents en difficultés, aux professionnels : enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, médecins de famille...

La Maison des Adolescents est un lieu d'orientation vers l'offre de soins spécifiques à l'adolescent. Elle a pour mission d'apporter des réponses de santé globale : somatiques, sociales, scolaires, éducatives et juridiques.

Lors de sa réunion en date du 3 mai dernier, le Comité de Pilotage de la Maison des Adolescents a travaillé sur la constitution du Comité d'Animation. Ce comité est constitué des représentants de toutes les institutions, partenaires de la Maison des Adolescents et contribue à animer et organiser des réunions de réseau. Sa mission est d'assurer la cohérence des actions menées en faveur des adolescents tant au niveau local que départemental. Il désigne un coordonnateur qui anime le réseau, crée des liens entre les professionnels et pallie les manques en termes de partenariats. Le coordonnateur préside le comité d'animation et rend compte au Comité de pilotage.

Le Comité d'animation élaborera une Charte de fonctionnement afin de limiter les champs d'action de la Maison des Adolescents et, en particulier, la portée départementale (création d'un site Internet).

Monsieur le Maire propose à ce titre la candidature de M. Gérard BOCQUILLON.

Sur proposition de Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.

Le conseil adopte à l'unanimité cette candidature.

46. Représentation au CA de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Conformément aux statuts de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, les représentants des villes de Châlons-en-Champagne, Troyes, Charleville-Mézières et Chaumont siègent au Conseil d'administration de l'Université en qualité de personnalités extérieures, en alternance tous les ans.

Par conséquent il convient d'élire un membre titulaire et un membre suppléant pour la dernière année du mandat du Conseil susvisé.

Monsieur le Maire propose à ce titre la candidature de M Gérard BOCQUILLON, en tant que membre titulaire et Madame Elisabeth ALLAIRE, suppléant.

Monsieur RESLINGER est aussi candidat en tant que membre titulaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

Monsieur BOCQUILLON est élu avec 28 voix pour contre 7 voix pour M. RESLINGER.

Sont donc désignés M.BOCQUILLON en tant que membre titulaire et Mme ALLAIRE, en tant que suppléante.

47. Adhésion et représentation à l'AG du Club des villes et territoires cyclables

Le Club des Villes et Territoires Cyclables a pour objet de créer une dynamique entre les villes françaises et européennes afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain.

La Ville de Chaumont, adhérente, doit désigner un représentant au sein de cette association pour participer à l'assemblée générale le 5 octobre prochain.

Je vous propose la candidature de Madame Christine GUILLEMY.

Sur proposition de Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.

Il vous est proposé de désigner Madame Christine GUILLEMY afin de représenter la Ville de Chaumont à l'assemblée générale du Club des Villes et territoires cyclables.

Le conseil adopte cette candidature à l'unanimité.

48. Compte rendu des actes passés par le Maire

Monsieur le Maire rend compte des actes qu'il a accompli en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des délibérations du conseil municipal des 16 mars, 06 décembre 2008 et 27 juin 2009.

Le conseil prend acte.

Sur la demande de M. LEFEVRE, Monsieur le maire invite ce dernier à prendre la parole dans le cadre des questions diverses afin d'évoquer l'affaire Shabani.

Fait à CHAUMONT, le 8 juillet 2011

Le Directeur général des services,

Jean Michel ZUPAN